*Deuxième partie.* — 1. Chœur, la Société. — 2 Air varié pour piston, Vaugermée. — 3. Romance, Devos. — 4. *Gavotte Stéphanie*, par Czébulka, Cuignet. — 5. Romance, Franchomme.— 6. Piano, Peers. — 7. Chansonnette, Lerouge.

Les chœurs seront dirigés par M. Peers.

Le prix d'entrée est fixé à un franc.

On peut se procurer des cartes à l'avance.

BREVET DE CAPACITÉ. — Mlles Maria Sandras et Sophie Thieffry, élèves du pensionnat de la Sainte Union des S. C., rue du Vieil-Abreuvoir, viennent de passer avec succès, à Lille, leurs examens pour le brevet de capacité.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A CROIX. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que deux voyageurs d'un train de marchandise ont été pris en écharpe ce matin, par un train de voyageurs, près de la gare de Croix.

Le train de marchandise seul a été endommagé. Il n'y a heureusement aucun accident de personne.

UNE ESCROQUERIE. — La police a arrêté hier une ouvrière soigneuse, nommée Malvina Petit, âgée de 22 ans, pour escroquerie de deux pains au préjudice de M. Martin, boulanger, rue Pierre-de-Roubaix.

L'IVROGNE, dont nous avons raconté hier les exploits, rue Saint-Jean, se nomme Désiré Chaucraux c'est un tisserand, âgé de 30 ans, demeurant rue de Wasquehal à Roubaix.

## TOURCOING

LES VOLS DANS LES ÉGLISES. — On croit que les vols commis dans les églises de Marcq-en-Barœul et de Croix, ont été commis par les mêmes individus.

Le 7, vers huit heures du matin, on a vu des individus qui rôdaient autour de l'église de Marcq. Le 8, à huit heures et demie, après le salut, un individu paraissant étranger, a été vu dans l'église.

Ces deux vols accomplis dans les mêmes circonstances, font donc supposer, avec raison, que les auteurs sont les mêmes. On les recherche très-activement.

SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE.—La société colombophile du *Petit Courrier*, établie chez M. Delcambre, au Chemin des Mottes, a fixé comme suit les dates de ses coucours :

17 juin sur Chantilly ;

8 juillet sur Chartres.

Pour les conditions voir les affiches qui seront apposées prochainement.

IVROGNE. — Julien Wagnon, tisserand, âgé de 56 ans, demeurant au Brun Pain, prétend qu'il ne boit pas souvent. C'est possible, mais quand il boit, il boit bien.

Julien était tellement ivre la nuit dernière qu'il a fallu le trainer au violon.

AFFAIRE DE MARCQ-EN-BARŒUL. — Les nommés Edonard Lesaffre et Arthur Merlin, arrêtés pour l'affaire de Marcq en-Barœul ont été relâchés en vertu d'une ordonnance de non lieu. Leurs co prévenus, les nommés Perrot et Verlinde, sont encore détenus.

EXPULSÉS. — Edouard Vanoverbeck, né à Mouscron (Belgique), a été condamné à Lille, le 23 décembre 1883 à huit jours de prison et quatre mois de contrainte pour fraude. — Charles-Martin, âgé de 36 ans, né à Furnes (Belgique), condamné à Douai le 6 novembre 1881 à six mois de prison. — Edouard Roucq né à Florennes ou Gelbrenie (Belgique) a été condamné à Amiens le 27 novembre 1882 à 3 mois de prison pour vagabondage. — Aimé Longeval, né à Commont (Belgique), a été condamné à Lille, le 1er juin 1882 à 3 mois de prison pour vagabondage.

Virginie Laurent, née à Gallu, (Belgique) a été condamnée à Lille le 3 novembre 1882 à 4 mois de prison pour vol. — Edmond Lagache, né à Bruxelles (Belgique) a été condamné à Paris, le 3 mars 1879 à 4 mois de prison pour vol et abus de confiance. — Pierre Goulaise, né à Lestreval (Belgique) a été condamné à Dieppe le 14 février 1883 à 15 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Jean-Louis Dethime, né à Ciney (Belgique), a été condamné, à Paris, le 13 février 1880, à quatre mois de prison, pour vol. — François Rerting, âgé de 23 ans, né à Ixelles (Belgique). — Julien Gatele, né à Spa (Belgique), a été condamné à Nantes, le 7 décembre 1882, à un mois de prison, pour vagabondage.

Louis Standal, âgé de 40 ans, né à Kliderch (Belgique). — Georges Smeerters, né à Louvain (Belgique) a été condamné le 1er decembre 187. par jugement du Conseil de guerre du Mexique à 7 ans de réclusion. — François Dick, né à Gand (Belgique), a été condamné à Lille le 21 mai 1879, à 3 mois de prison pour vol.

## LILLE

LE SCANDALE DU THÉATRE. — Hier, est venu devant le Tribunal correctionnel de Lille, le procès intenté à M. Copraux par M. Desbands. Le rôle étant excessivement chargé, le Tribunal a décidé à 5 heures, que l'affaire serait remise au vendredi 16 mars, à 2 heures et demie.

TROISIÈME CONGRÈS EUCHARISTIQUE. — Le troisième Congrès des œuvres eucharistiques se réunira, du 5 au 10 juin, dans la ville de Liége.

Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, qui est le président général de ces Congrès, se propose d'y assister.

Une note, qui nous est communiquée, dit :

« Les offices seront célébrés dans la collégiale de Saint Martin, qui vit la première Fête-Dieu, célébrée en 1246. — Les membres du Congrès feront visite au sanctuaire du Mont-Cornillon, où la Bienheureuse Julienne reçut la révélation du dessein de Dieu, touchant l'institution de la Fête Dieu.

» Les demandes d'inscription et toutes les communications relatives au Congrès, doivent être adressées à M. G. Champeaux, rue Négrier, 9, à Lille. »

GARE LA-DESSOUS ! — Hier, vers dix heures du soir, au Grand-Théâtre, une pierre détachée du cintre, est tombée sur le casque d'un pompier. Le casque est bossué ; mais le pompier est sain et sauf. Comment, le bâtiment aussi se désagrége ?

ARRESTATIONS. — On a arrêté, vendredi soir, le nommé Henri Tanghe, tisserand, pour vol commis à Moulins-Lille, sur une petite fille de sept ans.

Deux souteneurs ont été arrêtés pour vol, au préjudice de plusieurs individus.

CANTELEU. — On a pu établir l'identité du noyé d'hier. C'est un nommé Etienne Perrier, mari de Catherine Ferry, demeurant à Douai, rue des Procureurs.

Il avait déclaré la veille qu'il avait l'intention de se suicider.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 10 mars 1883*

Les condamnations suivantes ont été prononcées contre; Vaudermeulen pour vol, 8 mois de prison.

Rosalie Duprez, homicide involontaire 4 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Marie Clerc pour vol, 1 an et un jour de prison.

Théodore Lepers, rébellion, 4 mois de prison

Dupont, 6 mois de prison.

Platel, 4 mois de prison pour abus de confiance.

Anguste Henuton, pour abus de confiance, 18 mois de prison.

L'affaire Desbant contre Copreaux est remise à vendredi prochain.

## NORD

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES. — Mgr l'archevêque de Cambrai se rendra aux dates ci-après dans les communes suivantes des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, pour y administrer la confirmation :

Dimanche 11 mars, Denain; lundi 12, Douchy Noyelle; mardi 13, Neuville, Lourches; mercredi 14, Roeulx, Marquette; jeudi 15, Wavrechain, Wasnes-au-Bac.

ARMENTIÈRES. — *La vérité... officielle.* — Tous nos concitoyens pouvaient lire hier, samedi, des placards ainsi conçus, affichés sur les murs de la Mairie :

« DÉPÊCHE

» Paris, le 9 mars 1883, 4 heures 15 soir.

» La manifestation annoncée depuis plusieurs jours a eu lieu. Environ un millier de personnes se sont réunies sur l'esplanade des Invalides et se sont dispersées sans résistance.

» Trois ou quatre cents manifestants se sont ensuite réformé en troupe et dirigés sur l'Elysée, mais ils ont été dispersés avant d'arriver à la place Beauvau.

» En somme, manifestation sans importance et sans collision.

» Lille, le 9 mars 1883.

» Le préfet du Nord, (Signé) : J. CAMBON. — Pour copie conforme, le Maire de la ville d'Armentières (Signé) : TABON-FAUVEL. »

On ne trompe pas le public avec plus de désinvolture.

DOUAI. — M. Paul Berton, avocat général à la Cour d'appel de Douai, vient, par décision du Conseil départemental de l'instruction publique, d'être nommé délégué cantonal, en remplacement de M. Serre, ancien procureur général en notre ville, nomme récemment premier président de la Cour d'appel de Nancy.

TROISVILLES.—Jeudi vers une heure du matin, un incendie, qui a bientôt pris des proportions considérables s'est déclaré au domicile de M. Alfred Cirry, manufacturier à Troisvilles.

Malgré les efforts des habitants, les dommages causés par le feu s'élèvent à 75,000 fr.

Il y avait assurance pour 90,000 fr.

On se perd en conjectures sur les causes du sinistre.

RIEUX. — Le nommé Félicien Bourlet, cultivateur à Rieux, âgé de 38 ans, a été trouvé pendu dans sa grange, avant-hier matin.

DUNKERQUE. — Les barils de poudre à canon, provenant du navire naufragé *Hamburg*, continuent d'affluer par milliers sur la plage.

Un matelot des côtes ayant ramassé un de ces barils et fait sécher de la poudre, une formidable explosion s'est produite.

On parle de plusieurs blessés.

Il y a enquête.

— Le départ de la flotille islandaise n'a pu avoir lieu aujourd'hui, à cause des vents du Nord-Est et d'une très-forte mer; seule, la *Gentille*, capitaine Boutez, ayant 18 hommes d'équipage, a risqué le départ et a quitté le port à une heure après-midi. La *Capricieuse*, capitaine Merlin et la *Moissonneuse*, capitaine Wallyn, qui avaient voulu partir quelques instants avant la *Gentille*, se sont empressés de rentrer dans le chenal.

— Le bruit court en ville que le vapeur *Marie Stuart*, faisant un service régulier entre Dunkerque et l'Angleterre, serait péri corps et biens.

GRAVELINES. — Mercredi, vers sept heures, on a aperçu à l'Est du port, presque en face la chapelle du Petit Fort Philippe, un navire entièrement désemparé flottant à la dérive; des marins regardant avec une longue vue ont cru apercevoir un homme à bord.

Aussitôt le canot de sauvetage a été mis à l'eau et monté par des marins de bonne volonté, commandés par Joseph Ficquet, pilote. Ils se sont portés au secours des naufragés ; après des efforts inouïs pour franchir la passe, la mer étant mauvaise. Ils se sont dirigés à grand-peine du côté du navire qui était immergé et flottait à fleur d'eau.

Les braves sauveteurs ont trouvé seulement quatre hommes et un mousse, réfugiés dans la chambre, et les ont ramenés sains et saufs au Grand-Fort-Philippe.

Ce navire est le bateau n° 10 du port de Trouville ; un des hommes d'équipage a été enlevé par la mer.

— *Accident de port.* — Mercredi soir, vers 11 heures, un accident qui pouvait avoir de très-graves conséquences, s'est produit dans notre port.

Le bateau de pêche n° 106 d'Ostende, patron Koove, venait de lever l'ancre et larguer ses amarres pour changer de place. Tout à coup la force du vent paralysa ses mouvements, le bateau alla à la merci des éléments et aborda le pont tournant de la Citadelle, auquel il a fait de très-graves avaries.

Jusqu'à nouvel ordre, la circulation est interdite sur ce pont qu'on ne peut plus fermer.

HONDSCHOOTE. — Une importante capture de tabac vient d'être opérée par le brigadier Bernard et le préposé Aubert, de la brigade de l'Estaple, 375 kil. de tabac à fumer belge ont été saisis la nuit dernière, à 1 kilomètre de la ville.

Cette fraude était contenue dans quinze ballots cachés dans un hangar et prêt à être enlevés.

Les douaniers n'ont pas aperçu les fraudeurs.

## PAS-DE-CALAIS

CALAIS, samedi, midi 20 minutes. — *La grande marée*, à Calais, favorisée par un assez fort vent d'Est, a monté à ras des quais.

Les jetées sont inaccessibles aux promeneurs, par suite des vagues qui déferlent et les couvrent à chaque instant.

Le spectacle est très-beau; un brick norwégien est entré ainsi que le paquebot-malle français *la France*, avec les dépêches et les voyageurs.

Les lames se brisent ou écument le long de la digue sans aucun dégat.

Les marées de la nuit prochaine et de demain, midi 42 minutes, seront probablement encore plus hautes que celle d'aujourd'hui.

*Cavalcade du lundi de Pâques.* — Le comité des fêtes organise pour le lundi de Pâques, une grande cavalcade au profit des inondés Alsaciens-Lorrains et de la Caisse de secours des marins.

SAINT AMAND. — Le nommé Vergin, qui se disait marchand de parapluies, vient d'être arrêté dans la nuit du 8 au 9 courant, porteur de 15 kilogs de tabac. Déjà en 1880 le même individu avait été arrêté à Notre-Dame avec 35 kilogr. de fraude.

Ce sont les préposés Perry et Holemans qui ont fait cette prise.

SAINT-PIERRE-LES CALAIS — Une conférence, sous le patronage du comite de la Société des sciences industrielles, sera donnée le 3 avril, par M. Frédéric Passy, député, membre de l'Institut, et M. Ribot, député de la circonscription.

SAINT-MARTIN-AU-LAERT. — Mlle Catherine Leurette, la centenaire de cette commune, doit entrer mardi prochain, 13 mars, dans sa 103e année. Elle jouit encore d'une excellente santé et elle espère bien pouvoir assister mardi à la messe qui sera dite pour elle à 10 heures et demie, dans l'église paroissiale.

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 MARS. — Léon Evrard, rue du Coq-Français, 19. — Léonie Nolard, rue d'Hem, maisons Nolard. — Héléna Nouveau, rue d'Arcole, cour Lauwers, 5. — Odile *Jean-Baptiste*, rue du Fort, cour Prouvost, 3. — Elise Parent, rue d'Antoing, maisons Rugier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 MARS. — Jean Verhulst, 3 mois, rue de France, 93. — Rosalie Vandenbroucke, 74 ans, ménagère, rue Turgot, cour Vandamme, 3. — Poulain, présenté sans vie, Grande-Rue, cour Lefebvre, 1.

**Etat-civil de Tourcoing.**— NAISSANCES du 10 mars. — Léon Naessens, rue de la Latte. — Marguerite Dauterlungue, rue Lerouge. — Clémence Derock, au Chopet. — Camille Desvernay, rue des Carliers. — Marie Prouvost, rue du Haze. — Angèle Liagre, rue de la Croix-Rouge.

Décès du 10 mars. — Catherine Loridan, 64 ans, Malcense.—Modeste Derveaux, rue de Menin.— Henri Bolin, 4 mois, rue du Moulin Pagot.

## CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MALFAIT-DELGATTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Augustine DELGATTE, décédée à Mouveaux, le 9 mars 1883, dans sa 32e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 1re Classe, qui auront lieu le lundi 12 mars 1883, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. Les Matines seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tourcoing, près de l'estaminet de la Barrière.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois de 1re Classe, qui sera célébré le mardi 17 avril, à 10 heures, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille COURCIER-BÉHAGUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie BÉHAGUE, veuve de Monsieur Louis-Joseph COURCIER, décédée à Annappes, le 9 mars 1883, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 11 courant, à 3 heures, en l'église d'Annappes. — L'assemblée à la maison mortuaire, place d'Annappes.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera chanté le lundi 9 avril, à 10 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 12 mars 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin RISBOURGUE, époux de Dame Estelle HAZEBROUCK, décédé à Roubaix, le 7 février 1883, à l'âge de trente-neuf ans et deux mois. — — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 12 mars 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Delphine-Hortense GHESQUIÈRE, épouse de Monsieur Elie LAINE, décédée subitement à Roubaix, le 10 février 1883, à l'âge soixante six ans et six mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13 mars 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clémence BARBIAUX, décédée Roubaix, le 27 février 1883, à l'âge de 13 ans et 6 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 mars 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Achille-Joseph HAZEBROUCK, époux de Dame Pauline LOTAR, décédé à Roubaix, le 10 février 1883, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.


Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.


## BELGIQUE

BRUXELLES. — Jeudi, vers deux heures de relevée, les officiers du régiment des Guides se trouvaient à la caserne, à Bruxelles, a une conférence sur l'usage de la dynamite en campagne pour les corps de cavalerie, quand tout à coup une cartouche qui se trouvait sur la table autour de laquelle ils étaient rangés fit explosion. La table, revêtue d'une plaque de tôle, fut pulvérisée et cinq officiers dont plusieurs ont l'excellentes relations à Tournai, furent blessés par des éclats de cuivre provenant de l'enveloppe de la cartouche qui avait fait explosion. Leurs blessures, heureusement ne sont pas graves.

— On écrit de Blankenberghe :

« Mardi, vers 3 heures du matin, la tempête annoncée depuis plusieurs jours s'est déclarée avec une violence qui ne présageait rien de bon. A huit heures l'ouragan était dans toute sa force et le vent soufflait avec rage du N.N.O. La mer roulait des montagnes de vagues.

» Une partie seulement de notre flotille de pêche était rentrée. L'inquiétude était dans tous les cœurs. Toute la population se trouvait sur la digue malgré le mauvais temps, interrogeant avec anxiété l'horizon. Plusieurs voiles s'y montraient. Tout le monde tremblait de les voir se briser à la côte.

» A 10 heures, un bateau de pêche, patron Derycker, en voulant rentrer au port, fut jeté sur les pilotis, cassa une de ses dérives et par un hasard providentiel rentra au port sans autres avaries.

» L'ouragan semblait redoubler d'intensité. Une demi heure plus tard le bateau de pêche, patron Marranner, Joseph, chavira sous une vague monstrueuse à 20 minutes de la côte, en face du port.

» L'équipage, qui se composait de quatre hommes trouva la mort dans les flots.

» On vit alors l'embarcation, la quille en l'air, voguer à la dérive.

» A peu près au même moment, un bateau de pêche de Heyst chavira entre Blankenberghe et les écluses. Tous les hommes de l'équipage ont péri.

» Enfin, le nommé Gezelle, Jean, célibataire, patron de pêche à Blankenberghe, fut arraché de son gouvernail par un coup de mer et se noya. On dut secourir les autres hommes de son équipage.

» En tout cinq morts pour Blankenberghe, deux veuves et huit orphelins.

» Une lettre particulière annonce que neuf pêcheurs de Heyst auraient trouve la mort dans les flots.

» On a reçu de bonnes nouvelles des chaloupes non rentrées de Blankenberghe. On est sans nouvelles de plusieurs de Heyst. »

*VARIÉTÉS*

## DE LA RELIGION DU NORD DE LA FRANCE AVANT LE CHRISTIANISME

. . . . . .

Aussi longtemps que l'homme resta fidèle observateur de la loi divine, le jardin [illegible] côté de l'Orient fut pour lui un lieu [illegible] délices, de suave félicité. Il ne connut pas [illegible] souffrance.

Mais quand l'homme eut transgressé cette loi, le Seigneur Dieu le fit sortir de ce jardin pour qu'il labourât, à la sueur de son front, la terre dont il avait été tiré. Alors, il connut la souffrance, le mal, l'erreur ; il oublia Dieu, son créateur.

L'homme tombé de la sphère de l'unité, c'est-à-dire de la sphère constituant l'ordre, se trouva en face des phénomènes saillants de la nature ; frappé de leurs caractères, qui rappellent, il est vrai, par leur grandeur, la transcendante puissance qui les organisa, il leur prêta la faculté créatrice, les symbolisa en les enveloppant de l'auréole sacrée, et leur décerna son tribut d'adoration.

Le polythéisme naquit et remplaça la croyance au vrai Dieu, au Dieu unique. Alors, pour nous servir d'une expression de Bossuet, « tout était Dieu, excepté Dieu même. »

Ce fut le règne de la mythologie, création humaine qui débilita l'humanité en lui révélant des vices qu'elle ignorait et en plaçant dans le ciel les passions de la terre.

Cette chute de l'homme est attestée non seulement par la Genèse de Moïse, mais encore par les annales des plus vieilles tribus païennes de l'Asie.

Dans l'Inde, Brahma, première personne de la trinité hindoue, s'incarna pour venir annoncer sa doctrine, il y a bien des siècles. Les hommes, alors revêtus d'innocence et de piété, lui offraient des sacrifices purs comme leurs cœurs ; mais ce culte, si simple et si touchant, ne pouvait durer : les humains, pervertis, devenus méchants, effacèrent jusqu'au souvenir de Brahma, et voilà pourquoi on ne retouve aucun des temples de ce Dieu.

Suivant la religion d'Ivan, pratiquée dans les vastes contrées du Caucase, il a existé, au commencement, une dynastie ou suite de générations, sous la même loi, qui dura mille millions d'années, c'est à-dire tout le temps d'un Aspar : cette dynastie se nommait Syauienne, c'est-à-dire pure : les hommes de cette génération menaient une vie patriarchale, encore tout intimement unie à Dieu, dont ils proclamaient l'unité ; ils l'adoraient dans l'innocence de leurs cœurs et lui faisaient des offrandes simples et pures ; une seule croyance, une seule volonté, une seule loi réunissaient ce peuple dans une alliance sacrée. Cette dynastie fut créée par Mahabab, premier auteur du genre humain, de la civilisation et du culte primitif; mais cet état changea et entrina *a la suite de la révolution religieuse la révolution sociale.*

. . . . . .

Le monde primordial a disparu. . .

. . . . . .

Noé et ses enfants ont seuls survécu au cataclysme universel, et c'est de leurs familles que se sont peuplées toutes les nations de la terre.

Puis, quand est venu pour l'humanité rénovée le jour de la séparation, les peuples issus de la famille de Sem vont se fixer sur les bords de l'Euphrate, occupant l'Asie en tirant vers l'Orient jusqu'à l'Océan Indien, s'étendent dans une partie de la Syrie et de l'Arabie, à l'Occident de l'Euphrate.

Les descendants de Cham se tournent vers le Midi, pénètrent en Afrique, s'établissent dans une autre partie de la Syrie et de l'Arabie, et dans le pays situé entre le Tigre et l'Euphrate, où régnera Nemrod.

Quant aux fils de Japhet, « ils se dispersèrent, dit la Genèse, en divers pays dans les îles des nations, où chacun eut sa langue, ses familles et son peuple particulier. »

Or, ces *îles des nations* sont celles de la Méditerranée, celles de l'Europe et de l'Asie. — Ensuite, après avoir parcouru la Grèce, ils se répandront de la Nouvelle-Zemble au détroit de Gibraltar, et de la mer Noire aux côtes de la Norwége et de Danemarck, c'est-à-dire de l'ancienne Scandinavie.

Mais en prenant possession de l'Europe, les fils de Japhet n'y portent pas le culte du Dieu d'Israël. Non. De tous les peuples dispersés sur la surface du globe, il n'y a que celui sorti de la race de Sem, qui conserve, sous la direction d'Abraham, la connaissance du vrai Dieu ; tous les autres étaient tombés dans l'idolâtrie.

Le paganisme s'implanta donc, dès le principe, dans la Scandinavie.

Mais bientôt les habitants de ce pays se multiplièrent tellement et devinrent si nombreux, que le goth Jornandès appela cette contrée le laboratoire des nations « *officina gentium* ». Les Scandinaves formèrent à leur tour de nouvelles peuplades, connues dans l'histoire sous les noms de Danes, Nortmans, Goths, Franks, Saxons, Bataves, Frisons. Ils imposèrent la loi de s'exiler tous les cinq ans, au printemps sacré, et d'aller conquérir le droit à l'existence chez leurs voisins des pays méridionaux. Ceux qui devaient quitter la patrie ne plus la revoir étaient désignés par le sort.

Cette loi de l'émigration scandinave est longuement expliquée dans le roman de Brut, par Hengist, le chef des Saxons débarqués dans l'île de Brelagne.

Il est probable que cette loi d'expropriation n'atteignait pas indistinctement toute la population, car nous lisons dans un des poëmes de l'Edda que les Scandinaves étaient divisés en trois ordres ou classes : le noble, ou *Jarl* ; le paysan, ou *Karl*, ou *Ceorl* ; l'esclave, ou *Phrœle*, ou *Laste*. Telle était la hiérarchie sociale de la Scandinavie, établie par Heimdal lui-même, c'est-à-dire par la fatalité !

Tout porte à croire que la première de ces trois castes ne concourait pas à l'émigration. En effet, le noble, scandinave, franck ou saxon, était possesseur de terres; il avait entre les mains les moyens de pourvoir à sa subsistance ; il n'y avait donc pour lui nulle raison d'aller demander à d'autres climats ce qu'il avait chez lui.

Aussi l'histoire ne constate-t-elle la présence d'aucun *Jarl* parmi les émigrants du Nord qui sont venus s'établir sur les côtes de la Flandre, tandis que les traces du passage des *Karls* et des *Phrœles* y sont nombreuses.

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer ici que notre Flaanderland a été, dès les premiers temps du christianisme, occupé par ces *Karls*, ces bannis, venus en conquérants des bords du Sund et du Zuiderzee (voir la belle *Histoire de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove.)

Nous nous bornerons, dans ces prolégomènes, à poser en fait que les côtes de la Flandre ont été envahies de bonne heure par des hordes scandinaves, danes, saxones, frankes, teutones, toutes branches d'un même tronc, ayant des noms différents avec une origine commune.

Ce point historique admis, quelle a été la religion des habitants du Nord de la Gaule, avant le christianisme ?

Cette question n'est pas neuve. Le Congrès scientifique de France, dans sa troisième session, tenue à Douai en 1835, avait émis le vœu suivant : « Inviter toutes les sociétés archéologiques et les archéologues en particulier à s'occuper de la mythologie gauloise locale, afin de pouvoir arriver à la confection d'une mythologie générale des Gaules. »

Ce vœu n'a pas encore été entendu, puisque le même Congrès, qui s'est réuni à Arras, le 23 août 1853, a désiré qu'on examinât « jusqu'à quel point le polythéisme romain avait pénétré dans la Gaule Belgique ; — jusqu'à quelle époque continua la lutte entre le polythéisme et le christianisme ? »

En Allemagne, en Hollande, en Belgique, l'étude de la mythologie est fort avancée : mais personne, que nous sachions, ne s'est occupé des croyances religieuses des Flamands de France avant le christianisme.

Selon nous, la France a été partagée entre deux idolâtries, comme elle l'a été en pays de droit écrit et pays de droit coutumier, en langue d'oc et en langue d'oïl. C'est dire que nous n'admettons pas que le polythéisme romain ait jamais été en faveur parmi nos Flamands ; les Romains n'y ont fait qu'une chose : donner les noms de leurs dieux aux divinités du peuple du Flaanderland.

Et ces divinités, quelles étaient-elles ? Evidemment celles du pays d'où ce peuple avait été forcé de fuir, car de même qu'il a porté dans sa nouvelle patrie et transmis à ses descendants les mœurs, les lois et la langue de la patrie abandonnée, de même il y a porté et transmis aux générations à venir la connaissance et le culte de ses dieux. Ce fait est dans la nature des choses, et il se reproduit tant qu'il n'est pas arrêté par le triomphe d'une religion nouvelle.

Or, toute la théogonie de l'Europe septentrionale est renfermée dans l'Edda. Si l'on expose la doctrine de la Bible scandinave : si l'on compare ses dogmes aux antiques traditions, aux anciens usages, aux superstitions, aux proverbes conservés dans le Nord de la France, il sera facile d'inférer de ce rapprochement que la religion de nos ancêtres païens était celle d'Odin (ou Woden).

Au surplus, cela est prouvé par la formule d'abjuration du concile de Leptines, tenu en 742, et dont voici la traduction :

— Renonces-tu au diable ?

— Je renonce au diable.

— Et à toute fréquentation du démon ?

— Et je renonce aux œuvres et paroles du démon, à Donar et Woden et à Saxonot, et à tout ce qui les concerne.

Woden passait pour un grand magicien : on raconte que les rois du Nord lui envoyèrent à Byzance sa statue toute couverte d'or et ornée de précieux bracelets et qu'il la fit parler. Il n'avait qu'un œil : ce fut lui qui enseigna l'art de la guerre aux peuples hyperboréens ; il poussa ses conquêtes jusqu'en Westphalie, en Franconie et en Saxe, et partagea ses Etats entre ses trois fils. — Il se rendit maître, soit par les armes, soit par des traités, de presque tous les royaumes du Nord. Les peuples, attribuant ses victoires à une puissance surnaturelle, en firent un dieu.

Ce fut lui qu'on invoqua dans les combats et qui fut considéré comme l'inventeur des arts utiles

Woden était le dieu suprême du ciel et de la terre; il était aussi le dieu de la lumière, et comme tel il personnifiait le soleil.

Fhor et Freya complétaient la trinité païenne des Scand-naves, qui croyaient à l'immortalité de l'âme, à la récompense du bien et à la punition du mal après la mort.

Les cérémonies religieuses se pratiquaient dans les bois sacrés, sur les montagnes, près des fontaines ou des rivières, souvent au milieu des bruyères. La place consacrée aux sacrifices était entourée d'un rempart, d'une haie ou de palissades, et dans l'intérieur, vers l'Orient, se dressait l'autel (*Wihhus*) qui était de forme circulaire, couvert d'un toit de chaume que soutenaient quatre poteaux, et composé ordinairement de plusieurs quartiers de rocher sur lesquels était posée une pierre plate.

Là se trouvaient aussi les objets sacrés, les marteaux, les haches, les couteaux faits de pierre à silex, et le vase destiné à recueillir le sang des victimes.

A l'entour de ce sanctuaire se dressaient les tombes des morts et des huttes closes de branches d'arbres et garnies de bancs ; c'était là que se tenaient les repas communs après le sacrifice.

Il y avait trois sortes de sacrifices : les sacrifices d'actions de grâces, pour remercier la divinité de ses bienfaits ; les sacrifices expiatoires en temps de famine et d'épidémie ; les sacrifices pour obtenir l'assistance et la protection des dieux. Ces derniers consistaient en offrandes de toutes sortes de fruits et de bétail ; on sacrifiait aussi parfois les prisonniers de guerre, la veille ou à la reprise d'une bataille.

L'oblation la plus ordinaire et la plus grande était celle du cheval, du taureau et du bœuf; on offrait des sangliers à Freya, des béliers ou des boucs à Fhor.

LOUIS DE BAECKER.

## BULLETIN DU COMMERCE

PARIS, 10 mars. — *Huile de Colza* 10 k. fut com. esc. 1/10 : courant 166 ..; avril 166 50; 4 de mai 169 25, 4 derniers 83 75. — *Huile de lin* : courant 59 25, avril 60 ..; 4 de mai 61 ..; 4 derniers 61 50. — *Spiritueux* 1er q. l'h. 86° fût c. esc. 10 k. : courant 55 .., avril 54 50; 4 de mai 53 75; 4 derniers 52 75 ... — *Sucres bruts* 88° : disp. 51 25 à 51 50. — *Sucres blancs* n° 3 : courant 58 50; avril 58 25; 4 de mai 60 50; 4 d'octobre 60 10. — *Sucres raffinés* : 165 .. à 166 .. — *Farines 9 marques* : courant 57 65; avril 58 80; mai-juin 58 80; 4 de mai 59 60 — *Marque Corbeil* : 31 .. — *Blés* : courant 25 60; avril 25 90; mai-juin 26 75; 4 de mai 27 40. — *Seigles* : courant 16 25, avril, 16 50; mai-juin 17 25; 4 de mai 17 50

### Marché aux huiles de Lille

*Cours précédents*

| | Huiles l'hectolitre | Graines l'hectolitre | Tourteaux les 100 kil. |
|---|---|---|---|
| Colza | 1 .. à .. | 20 .. à 26 .. | 17 50 à 18 50 |
| — épuré p. q. | 97 .. .. | .. .. .. | .. .. .. |
| Œillette b. goût | .. .. .. | 28 .. 30 .. | .. .. .. |
| — rousse | .. .. .. | .. .. .. | .. .. .. |
| Cameline | 60 .. .. | 15 .. 17 .. | 17 .. 18 .. |
| Chanvre | .. .. .. | 15 .. 16 .. | 15 .. 16 .. |
| Lin du pays | 68 .. .. | 20 .. 21 50 | 25 .. .. |
| Lin étranger | 68 50 .. | 20 .. 21 .. | 21 .. 23 50 |

Huiles de colza. . . . . à . . .

Huile épurée pour quinquet. . . . . .

Lin du pays . . . . . .

Lin étranger . . . . . .

Cameline . . . . . .

Chanvre . . . . . .

(Cours du 10 mars)

LILLE, 10 mars — Sucre indien 88 degrés cours off .. ... Id. n°s 7 à 9 .. . Id. en pains à k. n° 1, 99 50 Sucre numéro 3, .. .. Id. Indigène n° 3 .... 36 bette. raves disponibles . ... Id. courant .... Id. Graines disponibles ... Id. fin 1re qual. dispon. 53 Id. fin 1re qual. courant ... Id. mélasse disponible .... d. à livrer, premier ... Id. 4 janvier .. Id. 4 [illegible] .. Id... 4 derniers ... Id. orocham ....

VALENCIENNES, 10 mars.— Sucres : Marché nul : pas de vendeurs : on cote 50 fr. à 50.50 les 88°

DOUAI, 10 mars. — Marché bien fournis. Blé en baisse de 50 cent.; autres grains sans changement.

CAMBRAI, 10 mars. — Marché peu fourni, vente active ; blé de ferme de 18 à 30 fr.

AMIENS, 10 mars. — Petit marché, prix fermes. Temps froid.

ANVERS, mars. — Froments : Quelques petites affaires seulement pour la consommation à prix faibles.

Seigles calmes.

Pétrole : Tendance

## CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi, sous la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisante pour acheter 10 francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer cet achat, sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se